

## Communiqué de presse

Le 17.04.2026

### **Alimentation durable :**

#### **Le Premier ministre rappelle les obligations des acteurs publics**

#### **L'Anap en soutien des établissements de santé et médico-sociaux pour l'atteinte des objectifs de la loi EGalim**

Dans une circulaire du 31 mars 2026, le Premier ministre rappelle les obligations des acteurs publics en matière de restauration collective, dans le cadre de la loi EGalim. Avec 3,4 millions de convives servis chaque jour, les établissements sanitaires et médico-sociaux représentent près de 50 % du secteur de la restauration collective<sup>1</sup>. C'est pourquoi l'Anap lance un nouveau webinaire pour accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'atteinte des objectifs EGalim et rappelle l'utilité de ses outils largement téléchargés par les acteurs du secteur.

La circulaire du Premier ministre rappelle que l'État et ses établissements publics n'atteignent pas encore les objectifs de la loi EGalim : intégrer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de bio dans les repas servis en restauration collective ; intégrer 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons (100 % pour les restaurants de l'État depuis le 1er janvier 2024).

Afin d'accompagner la montée en puissance de l'alimentation durable dans le secteur sanitaire, l'Anap lance un nouveau webinaire dédié à la mise en œuvre des objectifs EGalim. Elle rappelle également qu'elle propose, à travers la Plateforme Alimentation Durable, une offre globale d'outils et de ressources pour soutenir les établissements de santé et médico-sociaux dans la transformation de leur restauration collective. Par ailleurs, l'Anap et la DGOS ont lancé en mars 2026 [un appel à projets national](#) doté d'1 million d'€ pour accompagner les équipes hospitalières dans la transformation de leurs pratiques.

#### **Un webinaire dédié à l'atteinte des objectifs des lois EGalim, Climat et Résilience et AGECC**

L'Anap annonce le lancement d'un webinaire, le 27 mai de 14h à 15h, dédié à l'alimentation durable, pour accompagner, entre autres, les établissements dans la mise en œuvre des lois

---

<sup>1</sup> [rapport-bilan-statistique-EGALIM 2025.pdf](#)

EGalim. Ce rendez-vous permettra de bénéficier de décryptages des objectifs à atteindre et de comprendre le fonctionnement des outils de l'Anap pour accélérer la transformation des pratiques des établissements.

Pensé comme un temps d'échange, ce webinaire offre l'opportunité de dialoguer directement avec des experts de l'Anap, et d'identifier tous les leviers pour faire de l'alimentation un levier de la transition écologique.

- [S'inscrire au webinaire](#)

### Une plateforme et un autodiagnostic dédiés à l'alimentation durable

Les établissements peuvent s'appuyer sur la Plateforme Alimentation Durable de l'Anap, qui met à leur disposition un ensemble d'outils et ressources opérationnels. Les professionnels y trouveront notamment des fiches pratiques ciblées sur les priorités fixées par la circulaire du 31 mars :

- « **Suivi des données d'achats et télédéclaration obligatoire** » : cette fiche précise quelles données d'achats alimentaires doivent être suivies et comment les déclarer sur la plateforme nationale *ma cantine* ;
- « **Produits durables et de qualité** » : cette fiche clarifie les critères réglementaires permettant d'identifier les produits durables et de qualité au sens de la loi EGalim — labels, seuils à atteindre, catégories de produits comptabilisables ;
- « **Cadre juridique – Restauration durable** » : cette fiche décrypte de façon synthétique le cadre réglementaire applicable à la restauration durable comme l'approvisionnement, l'offre végétarienne, l'information des usagers...

L'Anap propose également un autodiagnostic (Score.DD.Alimentation) permettant aux établissements d'évaluer leurs pratiques en matière d'alimentation durable et d'identifier des leviers d'action prioritaires. Il couvre l'approvisionnement, la gestion des déchets, la nutrition, la gouvernance et la formation, et propose un plan d'action personnalisé, appuyé sur des ressources opérationnelles.

- [Accéder à la plateforme](#)

---

#### À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

**Contact presse** : Direction de la communication et de l'impact [communication@anap.fr](mailto:communication@anap.fr) Portable : 06 20 50 66 86